

MM.

VILLE (suite)

Arrêté ministériel, du 28 janvier 1845, nommant M. — aspirant ingénieur; VII, 609.

Arrêté ministériel, du 20 avril 1846, mettant M. — à la disposition du ministre de la guerre pour le service des mines de l'Algérie; IX, 699.

Ordonnance du 8 octobre 1846, nommant M. — ingénieur ordinaire de deuxième classe; X, 884.

Décision du Ministre de la guerre, du 22 juin 1847, chargeant M. — du service des deux arrondissements d'Alger et d'Oran (Algérie); XIII, 801.



SERVICE DES MINES.

Arrêté du 29 janvier 1842, divisant le sous-arrondissement de Rivede-Gier en deux sous-arrondissements; I, 839.

— 40 juin, créant à Nantes un emploi de garde-mines de troisième classe; I, 840.

— 25 juillet, créant à Paris un emploi de garde-mines de quatrième classe, pour le service des machines à vapeur; II, 813.

— 12 août, séparant le département de la Corse de l'arrondissement minéralogique d'Alais, pour le réunir à l'arrondissement de Grenoble, devant, à l'avenir, former trois sous-arrondissements; II, 813.

— 3 septembre, divisant l'arrondissement de Bordeaux en deux sous-arrondissements; II, 813.

— 28 février 1844, créant dans le département du Nord un sous-arrondissement minéralogique ayant pour chef-lieu Valenciennes; V, 746.

— 25 mars, créant un troisième emploi de garde-mines dans le département de Seine-et-Oise; V, 747.

Décision du 4 mai, subdivisant l'arrondissement minéralogique de Douai en trois sous-arrondissements, ceux de Lille, Valenciennes et Douai; V, 747.

Arrêté du 4 juillet, supprimant l'emploi de garde-mines, créé à la résidence de Vitré (Ille-et-Vilaine) par arrêté du 18 février 1840; VI, 713.

— 31 octobre, restreignant le sous-arrondissement minéralogique d'Alais au service des départements de l'Ardèche et de la Lozère, et, dans le département du Gard, au seul arrondissement de sous-préfecture d'Alais; VI, 713.

— 31 octobre, formant le sous-arrondissement minéralogique de Montpellier du département de l'Hérault et des trois arrondissements de sous-préfecture de Nîmes, Uzès et Le Vigan; VI, 713.

— 24 novembre, portant que les trois sous-arrondissements minéralogiques dont se compose l'arrondissement de Grenoble comprendront à l'avenir : le premier, les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse; le second, ceux du Var, des Basses-Alpes et de la Corse, et le troisième, ceux de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme; VI, 713.

— 24 novembre, fixant la résidence des ingénieurs des premier et troisième sous-arrondissements de l'arrondissement minéralogique de

Grenoble, à Marseille et à Grenoble, et celle de l'ingénieur du deuxième sous-arrondissement, à Dragnignan; VI, 714.

— 25 mars 1845, modifiant la circonscription de la division minéralogique du Nord, et en transférant le chef-lieu de Caen à Rouen; VII, 610.

— 25 mars, formant du sous-arrondissement du Mans et de celui de Rennes un nouvel arrondissement minéralogique ayant pour chef-lieu Laval; VII, 610.

— 25 mars, modifiant la circonscription de la division minéralogique du Nord-Ouest; VII, 610.

— 14 juin, nommant M. Vallée, garde-mines, répétiteur à l'École d'Alais; VII, 614.

— 22 juin, mettant M. Ducas, garde-mines, à la disposition du ministre de la guerre, pour être employé au service des mines d'Algérie; VII, 614.

— 22 juin, mettant M. Lepelletier, garde-mines, à la disposition du ministre de la guerre, pour être employé au service des mines d'Algérie, VII, 614.

— 22 juin, mettant M. Mœvus, garde-mines, à la disposition du ministre de la guerre, pour être employé au service des mines d'Algérie; VII, 614.

— 17 octobre, transférant à Pau le chef-lieu du deuxième sous-arrondissement de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux; VIII, 870.

Décision du 28 octobre, attachant à l'École des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais, en qualité de sous-maître, le sergent-major du génie Vermet; VIII, 871.

— 28 novembre, attachant à l'École des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais, en qualité de sous-maître, le sergent du génie Decaux; VIII, 871.

Ordonnance du 29 décembre, relative aux pensions des gardes-mines et de leurs veuves; VIII, 866.

Décision du 15 mai 1846, maintenant définitivement le sieur Decaux dans l'emploi de sous-maître à l'École des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais; IX, 700.

Arrêté du 9 juin, attachant un second garde-mines à l'École d'Alais et mettant en outre cet agent à la disposition des ingénieurs du Gard pour les travaux du laboratoire; IX, 699.

Décision du 11 août, nommant le sieur Barnier titulaire de l'emploi mixte ci-dessus désigné; X, 885.

Arrêté du Ministre de la guerre, du 21 octobre, fixant les traitements, frais de tournées, etc., attribués aux inspecteurs généraux, ingénieurs des mines, garde-mines et manipulateurs de chimie employés ou en mission en Algérie; X, 887.

— 19 novembre, réglant les attributions dévolues aux ingénieurs des

mines par l'ordonnance du 15 novembre 1846, sur la police des chemins de fer; X, 884.

Arrêté du 6 mars 1847, modifiant l'organisation du service de l'arrondissement minéralogique de Clermont; XI, 754.

Décision du Ministre de la guerre, du 17 avril, divisant le service des mines en Algérie en trois arrondissements comprenant, l'un la province d'Alger, le second celle de Bône, le troisième celle d'Oran, et confiés chacun à un ingénieur ordinaire placé sous les ordres d'un ingénieur en chef résidant à Alger; XIII, 801.

— 28 juin, transférant de Douai à Valenciennes le chef-lieu de l'arrondissement minéralogique formé des départements du Nord et du Pas-de-Calais; XI, 752.

Ordonnance du 28 septembre, portant que les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines en activité de service ne peuvent être ni maires ni adjoints; XIII, 802.

Arrêté du 11 octobre, créant à Autun un sous-arrondissement d'ingénieur ordinaire des mines comprenant le service des départements de l'Ain et de Saône-et-Loire; XII, 745.

Ordonnance du 20 octobre, nommant M. Ranchon, garde-mines, répétiteur à l'École des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais; XII, 745.

Arrêté du 22 octobre, nommant, à titre provisoire, M. Estivalet surveillant des études à l'École des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais; XII, 746.

— 21 décembre, nommant M. Coignet garde-mines de deuxième classe et répétiteur à l'École des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais; XII, 746.

Ordonnance du 5 février 1848, divisant le corps des inspecteurs généraux dont se compose le conseil général des mines en première et deuxième classes, et fixant le traitement et les conditions de nomination pour chaque classe; XIII, 802.

— 5 février, supprimant le grade d'aspirant ingénieur; XIII, 803.

Arrêté du 3 mars, déclarant les élèves ingénieurs des mines de troisième année hors de concours, et portant qu'ils seront placés immédiatement dans les services publics; XIII, 815.

Décision, du 9 mars, créant dans l'arrondissement minéralogique d'Alais un nouveau sous-arrondissement comprenant les deux départements de l'Ardeche et de la Lozère, et ayant pour chef-lieu Privas; XIII, 817.

— 9 mars, limitant le sous-arrondissement minéralogique d'Alais au département du Gard; XIII, 817.

— 9 mars, composant du département de l'Hérault et de la surveillance de l'exploitation des chemins de fer du Gard le service de l'ingénieur des mines résidant à Montpellier; XIII, 817.

Arrêté du 20 mars, portant que les inspecteurs généraux des ponts et

chaussées et les inspecteurs généraux de première classe des mines, à l'âge de soixante-dix ans accomplis ; les inspecteurs divisionnaires des ponts et chaussées et les inspecteurs généraux de deuxième classe des mines, à l'âge de soixante-cinq ans accomplis, cessent d'appartenir au cadre d'activité ; que, toutefois, pourront être maintenus dans ce cadre, quel que soit leur âge, les inspecteurs généraux, vice-présidents des conseils généraux des ponts et chaussées et des mines ; XIII, 807.

— 22 mars, modifiant l'organisation du service de l'arrondissement minéralogique d'Alais ; XIII, 821.

— 24 mars, annulant la disposition de l'ordonnance du 5 février précédent, qui portait de 9,000 à 10,000 francs le traitement des inspecteurs généraux des mines de deuxième classe, et déterminant le taux de la pension de retraite de ces mêmes fonctionnaires ; XIII, 808.

— 12 avril, admettant M. de Cheppe, chef de la division des mines, à faire valoir ses droits à la retraite ; XIII, 824.

— 12 avril, nommant M. Salomon chef de la division des mines ; XIII, 824.

Décision du 17 avril, réunissant l'arrondissement minéralogique de Nancy à celui de Strasbourg ; XIII, 824.

Arrêté du 30 avril, nommant M. Salomon membre de la commission de statistique de l'industrie minérale et de la commission des *Annales des mines* ; XIII, 825.

— 30 avril, maintenant M. de Cheppe en qualité de membre des commissions de statistique de l'industrie minérale et des *Annales des mines* ; XIII, 825.

— 3 mai, nommant M. Salomon membre de la commission spéciale d'exploitation des mines ; XIII, 825.

Décision du 16 juin, formant de la division minéralogique du Sud-Ouest trois arrondissements ayant pour chefs-lieux Périgueux, Villefranche et Toulouse, et apportant à l'état actuel du personnel diverses modifications ; XIV, 667.

— 16 juin, détachant de l'arrondissement minéralogique de Poitiers les deux départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, pour les réunir à l'arrondissement de Nantes ; XIV, 668.

Arrêté du 17 août, transférant de Chaumont à Dijon le chef-lieu de l'arrondissement minéralogique comprenant les départements de la Haute-Saône, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or ; XIV, 675.

Décision du 22 novembre, nommant M. Mercier conducteur principal des travaux aux mines de fer de Rancié (Ariège) ; XIV, 679.

— 24 novembre, transférant de Laval au Mans le chef-lieu de l'arrondissement minéralogique formé des départements de la Sarthe, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan ; XIV, 680.

— 24 novembre, transférant du Mans à Laval le chef-lieu du sous-arrondissement minéralogique formé des deux départements de la Sarthe et de la Mayenne ; XIV, 680.

Arrêté du Président du Conseil, du 9 décembre, portant organisation de l'administration générale en Algérie (Extrait) ; XIV, 671.

— 16 décembre, concernant le personnel du service administratif en Algérie (Extrait) ; XIV, 672.

Arrêté du 22 décembre, appliquant à l'Ecole des mines de Paris, à partir du 1^{er} janvier 1849, les formes suivies à l'Ecole des ponts et chaussées pour la comptabilité des dépenses en régie, la prise en charge des objets mobiliers, le service d'entretien et de conservation, etc. ; XIV, 680.

Arrêté du Ministre de la guerre, du 27 décembre, fixant les traitements et accessoires de traitement des inspecteurs et ingénieurs des mines, des gardes-mines et manipulateurs de chimie en mission ou employés en Algérie ; XIV, 680.

Décision du 15 mars 1849, nommant M. Champion maître d'anglais à l'Ecole des mines ; XV, 695.

Arrêté du 30 avril, réunissant au service de l'ingénieur ordinaire des mines en résidence à Montpellier les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ; XV, 695.

Décision du Ministre de la guerre, du 16 juin, modificative de celle du 17 avril 1847, concernant la création en Algérie de trois arrondissements minéralogiques ; XV, 696.

Arrêté du Ministre de la guerre, du 29 juin, modificatif de celui du 27 décembre 1848, portant fixation des traitements et accessoires de traitement des inspecteurs et ingénieurs des mines, des gardes-mines, etc., en mission ou employés en Algérie ; XV, 697.

Arrêté du 24 novembre, portant organisation d'une commission chargée d'étudier les questions relatives à l'organisation des corps des ponts et chaussées et des mines ; XVI, 618.

— 7 novembre 1850, faisant rentrer dans les attributions de l'ingénieur des mines du sous-arrondissement minéralogique de Marseille la surveillance des appareils à vapeur du département de Vaucluse ; XVIII, 633.

Décision du 16 janvier 1851, ajoutant aux attributions du garde-mines attaché à la surveillance des bateaux à vapeur dans le département de Lot-et-Garonne, le service des mines de ce département ; XIX, 814.

Décret du 21 février réglant le prix de vente des poudres de mines, etc., en Algérie; XIX, 743.

Décision du 20 mars, modifiant la circonscription d'un certain nombre de divisions et d'arrondissements minéralogiques; XIX, 814.

— 4 août, portant réunion au service ordinaire du sous-arrondissement minéralogique de Périgueux du service de surveillance des appareils à vapeur du département de la Charente; XX, 782.

— 3 novembre, portant que chaque élève ingénieur, sorti le premier de sa promotion de l'École des mines, sera attaché, pour une année seulement, au conseil général des mines; XX, 783.

— 11 novembre, transférant à Grenoble le poste de garde-mines établi à Briançon (Hautes-Alpes); XX, 783.

Décret du 24 décembre, portant organisation du corps des mines; XX, 726.

FIN.